

Transmission par courriel et courrier

Québec, le 8 mai 2012

Colonel Sean Boyle
1^{ère} division aérienne du Canada
PO BOX 17000 STN Forces
Winnipeg (Manitoba) R3J 3Y5

Objet : Projet Parc éolien de Rivière-du-Moulin

Monsieur,

La commission d'enquête chargée d'examiner le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin par EDF EN Canada Inc. désire obtenir certaines informations pour l'aider à la compréhension du dossier.

Votre collaboration est donc indispensable pour les aspects suivants :

1. Normes concernant la construction de parc éolien à proximité d'installations militaires.

Dans le mémoire déposé à la commission d'enquête (DM32.1 en annexe de la présente), l'Association québécoise du transport aérien (AQAT) affirme que le ministère de la Défense Nationale (MDN) a établi des normes concernant la construction de parcs éoliens à proximité d'installations militaires. Elle fait allusion que le MDN devrait être consulté lorsqu'un parc éolien est à l'intérieur d'un rayon de 80 km du radar. Dans quelle mesure cette distance a un pouvoir réglementaire?

2. Les études

La commission souhaite que vous déposiez les documents et les études les plus importantes:

- A. qui reconnaissent que la présence d'un parc éolien a un effet sur les systèmes de navigation aérienne;
- B. qui confirment que l'efficacité du radar pourrait être amoindri de 20 degrés sur la couverture radar en présence du parc projeté de Rivière-du-Moulin;
- C. qui confirment qu'un blocage de plus de 10 % du faisceau du radar peut altérer la performance du radar.

3. L'historique des échanges

Quel est l'état d'avancement des discussions entre le ministère de la Défense Nationale et EDF EN Canada Inc. relativement aux impacts de la présence du parc éolien projeté sur les systèmes de navigation aérienne de la base de Bagotville? Le dépôt de tout document (lettres et/ou courriels) échangé entre EDF EN Canada Inc. et le MDN serait utile.

4. Les impacts et risques liés à la présence du parc éolien projeté à proximité de la base de Bagotville

- A. Est-ce que la présence d'éoliennes qui seraient situées à une distance de 30 km à 48 km du radar pourrait entraîner certaines défaillances de celui-ci?
- B. Quel serait nombre d'éoliennes interférant avec le radar?
- C. Quels seraient les délais estimés par le MDN pour chacun des vols civils suite à l'établissement éventuel de nouveaux parcours pour éviter l'espace aérien qui serait possiblement occupé par le parc éolien projeté?
- D. Pourriez-vous donner un aperçu des conséquences et impacts potentiels de l'implantation du parc éolien de Rivière-du-Moulin pour les avions au sol ou en vol?
- E. Quelle est l'opinion du MDN sur l'estimation de l'AQTA relativement à l'augmentation des coûts d'exploitation envisagés suite aux délais (DM32.1, annexe 5 de l'AQTA)?
- F. Est-ce que l'estimation de l'AQTA relativement aux émissions de gaz à effet décollant de l'application éventuelle des nouvelles trajectoires de vol vous semble réaliste (DM32.1, annexe 5)?

5. La technologie disponible

- A. Est-ce qu'il existe une technologie qui permettrait dès maintenant d'éviter les effets appréhendés de la présence d'éoliennes sur l'efficacité du radar? Si oui, pourrait-elle être implantée dès maintenant à l'aéroport de Bagotville?
- B. Est-ce que l'ajout d'un ou de plusieurs radars permettrait d'éviter les effets appréhendés?

6. Le mouvement des avions sur la base de Bagotville

Pour les cinq dernières années, quelles sont les données de fréquentation d'avions civils et militaires et le pourcentage de ces vols civils qui survolent l'espace aérien au dessus du parc éolien projeté?

7. Entente entre le ministère de la Défense et EDF EN Canada

Est-ce que le ministère de la Défense Nationale serait d'accord avec l'implantation du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin.

Nous vous prions de noter que tous les documents et toutes les informations que vous communiquerez à la commission seront rendus publics à moins que vous considériez que certains d'entre eux devraient demeurer confidentiels (en tout ou en partie). Dans ce cas, il serait essentiel que ce soit justifié.

Une réponse rapide de votre part serait souhaitée, soit d'ici le 10 mai prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Tremblay, M.Sc.Eau
Analyste